



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 02 SEPTEMBRE 2008 A 20H00**

Liste des présents

Communes	Conseillers	Suppléants
HERMERSWILLER	Jean-Marie SCHWARTZMANN	
HOFFEN	Raymond ROTH Jacques SCHULER	
HOHWILLER	Ernest ROTT	
KEFFENACH	Alfred SCHNEIDER Georges WAGNER	
LEITERSWILLER	Raymond MERCK	
MEMMELSHOFFEN	Georges ESCHENMANN Jean-Marc ZACHER	
RETSCHWILLER	Charles GRAF Jean-Luc KNOERR	
SCHOENENBOURG	Jean-Pierre SCHEIDT Dominique WEISHAAR	
SOULTZ S/S FORETS	Pierre MAMMOSSER Lucienne HAAS Marie-José SCHALLER	Christophe SCHIMPF Jean-Michel STEPHAN
SURBOURG	Christophe SCHARREBERGER Claude SCHMITT Charles DIRGALA	Olivier TROLL

Elus présents : 22

Suite à l'invitation du Président M Charles GRAF, le Conseil Communautaire s'est réuni le mardi 02 septembre 2008 à 20h00 en mairie de Soultz-sous-Forêts. L'ordre du jour comportait onze points :

1. Adoption du procès verbal de la séance du 4 juillet 2008.
2. Modification du règlement de lotissement de la ZA.
3. Approbation du cahier de charges de la ZA.
4. Proposition de prix concernant la vente de parcelles de la ZA.
5. Création d'une Commission Intercommunale de suivi des PLU.
6. Approbation des avenants.
7. Devis peinture bureaux siège.
8. Devis de revêtement de sol bureaux siège.
9. Demande d'admission en non valeur.
10. Décision modificative.
11. Divers.

Point un de l'ordre du jour : Adoption du procès verbal de la réunion du 5 juin 2008 :

Le Conseil Communautaire adopte par 14 voix et 8 abstentions le compte rendu de la réunion du 4 juillet 2008.

Point deux de l'ordre du jour : Modification du règlement de lotissement de la ZA :

Le Président donne la parole à Mme Brigitte MEYER du SDAU qui évoque les grandes lignes du règlement de lotissement de la zone d'activités. Elle met particulièrement l'accent sur les occupations du sol admises et interdites, sur les accès et la voirie ainsi que sur la réglementation des aires de stockage. Néanmoins, quelques dernières précisions s'avèrent nécessaires. Il s'agit donc de modifier les points suivants :

Le point 1.1 :

Dans tout le lotissement : les constructions à usage de bureau, de service, d'équipement hôtelier et de restauration en rajoutant de restauration **traditionnelle**.

Dans tout le lotissement à l'exception de l'îlot A : supprimer à l'exception de l'îlot A et lire Dans tout le lotissement :

Le point 1.2 :

Dans tout le lotissement, à l'exception de l'îlot A, supprimer à l'exception de l'îlot A et lire Dans tout le lotissement, les installations, classées ou non, liées aux activités autorisées dans la zone.

Le point 1.4 :

Les constructions et installations à usage d'équipements et de services tels que bureaux et services communs, locaux communs de sécurité, hôtels, restaurants rajouter restaurants **traditionnels** à l'exclusion des discothèques. "

Le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité le règlement de lotissement de la zone d'activités ainsi rédigé. Ce règlement sera annexé au présent compte rendu.

Point trois de l'ordre du jour : Approbation du cahier des charges de la ZA :

Le Président informe les membres que le cahier des charges a été transmis au Notaire pour une ultime vérification. Un certain nombre d'observations ont ainsi été relevé. Le Président demande à Mme Brigitte MEYER de présenter le cahier des charges modifié. Elle insiste sur le délai d'exécution et précise d'une part que le constructeur devra demander le permis de construction dans un délai de 6 mois après signature de l'acte de vente. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le cahier des charges ainsi rédigé et annexé au présent compte rendu.

Point quatre de l'ordre du jour : Proposition de prix concernant la vente de parcelles de la ZA :

Le Président demande au Conseil de statuer sur le prix de vente des parcelles de la zone d'activités 1^{ère} et 2^{ème} tranche. Il rappelle que la Comité de Pilotage de la ZA réuni à plusieurs reprises avait estimé le prix de vente en fonction de certains critères. Ont été pris en considération, les études, le prix d'achat des terrains, les fouilles archéologiques, la voirie, tous les frais accessoires. Mme Brigitte MEYER informe les élus que la Communauté de Communes peut bénéficier d'une aide du Conseil Général pour des parcelles vendues à moindre coût, toutefois en précisant que cette aide ne s'applique pas à tous les secteurs d'activités. Le Président propose de fixer le prix de vente des terrains situés dans l'îlot A à 31,00 € HT le m² et ceux situés dans l'îlot B et C à 29,00 € HT le m² ce prix correspond au prix pratiqué sur le marché. Le Conseil approuve à l'unanimité le prix de vente des terrains.

Point cinq de l'ordre du jour : Création d'une Commission Intercommunale de suivi des PLU :

Le Président sollicite l'intervention de Mme Alix BRIGNON du SDAU pour répondre aux dernières interrogations qui subsistent encore en matière de PLU. Elle insiste sur différents points et notamment sur la nécessité de créer une Commission Intercommunale de suivi des PLU, mais également un groupe de travail au sein de chaque commune membre. Elle précise que ces réunions sont importantes et met l'accent sur la disponibilité de tous les élus désignés à siéger à la Commission. Ainsi l'ouverture des plis est prévue le 26 septembre 2008 et l'attribution du marché aura lieu le 06 octobre 2008. Elle propose de fixer un jour particulier et de le conserver pour l'organisation des réunions. Le Président suggère que tous les maires et maires délégués composent la Commission Intercommunale de suivi des PLU. Que chaque commune désigne ses propres membres dont le nombre est fixé à cinq délégués au maximum. Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

Point six de l'ordre du jour : Approbation avenants :

- 1) Le Président rappelle aux élus que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour analyser les avenants concernant les travaux d'aménagement du siège. Il s'agit d'un avenant de l'entreprise de carrelage DECK dont le devis avait déjà été approuvé lors de la séance du Conseil du 05 juin 2008 pour des travaux supplémentaires concernant le carrelage dans la salle de réunion du siège et le carrelage mural dans les toilettes sur l'ensemble de la hauteur des murs pour un montant HT de 2 817,32 €.
- 2) Le second avenant présenté par l'entreprise d'électricité LAEUFFER concerne la mise en place d'un circuit de tubes pour la réalisation éventuelle d'un interphone, la remise en état de l'éclairage dans un bureau et l'installation de nouvelles alimentations électriques dans la chaufferie pour un montant HT de 985,00 €. Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces deux avenants.

Point sept de l'ordre du jour : **Devis de peinture concernant les bureaux du siège :**

Le Président expose aux membres l'urgence de travaux dans les bureaux du siège. Il propose la réfection des peintures du plafond et des murs. Après analyse des différents devis, le Conseil décide à l'unanimité, de faire réaliser les travaux de peinture par l'entreprise ERTLE de LEMBACH la mieux disante, pour un montant total de 1 436,71 € HT.

Point huit de l'ordre du jour : **Devis de revêtement de sol bureaux siège :**

Le Président propose également de faire réaliser des travaux de revêtement de sol dans les bureaux du siège. Après l'étude des propositions, le Conseil décide à l'unanimité, de confier les travaux de revêtement de sol à l'entreprise ABRY-ARNOLD de Vendenheim la mieux disante, pour un montant total de 1 792,57 HT.

Point neuf de l'ordre du jour : **Demande d'amission en non-valeur :**

Le Président cède la parole à M Georges ESCHENMANN pour présenter une demande d'admission en non-valeur adressée par M Pierre TORTEROTOT comptable du Trésor, concernant différents impayés en matière d'ordures ménagères. Il donne lecture de l'ensemble des redevables ainsi que les motifs de non recouvrement. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide de la mise en non-valeur de l'ensemble des produits non recouverts d'un montant total de 1 382,73 €.

Point dix de l'ordre du jour : **Décision modificative :**

Le Président informe les membres qu'une décision modificative est nécessaire pour pallier au versement des indemnités des élus suite à une insuffisance de crédit. Il suggère d'effectuer un virement de 2 600,00 € du chapitre 67 article 6748 (Autres subventions exceptionnelles) au profit du chapitre 65 article 6531 (Indemnités). Le Conseil Communautaire, adopte par 21 voix et une abstention cette proposition.

Point onze de l'ordre du jour : **DIVERS :**

- 1) **AGF : Travaux Halte-garderie:** Le Président porte à la connaissance des élus une demande de travaux émanant de la Halte-garderie et incombant à la Communauté de Communes. Il propose de contacter les entreprises concernées afin de pouvoir présenter les devis lors de la prochaine séance.
- 2) **EPFL :** Le Président donne la parole à M Christophe SCHARRENBARGER pour rendre compte de la réunion de l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) organisée le 27 août 2008. Il tient à préciser que cet organisme met à la disposition des collectivités une avance de fonds permettant d'acquérir des terrains pour les besoins des communes ou de la Communauté de Communes. Cette instance est sous tutelle du Conseil Général. Ainsi le taux pratiqué la 1^{ère} année s'élève à 2 %, la 2^{ème} année à 3 %, la 3^{ème} année et les années suivantes selon le taux en vigueur. Cette contribution sera directement prélevée sur les taxes locales. Toute demande doit être adressée à la Communauté de Communes qui transmettra et devra prendre une délibération approuvant le projet communal.
- 3) **SMICTOM :** Le Président invite M Georges ESCHENMANN à commenter le rapport annuel 2007 du Smictom ainsi que le compte administratif 2007. Il apporte quelques précisions relatives au rapport annuel et évoque les dépenses de fonctionnement et d'investissement

sachant que ces documents ont déjà été diffusés à l'ensemble des maires. Le rapport annuel sera mis à la disposition du public par voie d'affichage.

4) **Ordures ménagères :**

- a. **Internat :** M Georges ESCHENMANN informe le Conseil d'une demande de dégrèvement pour un enfant inscrit en internat. En faisant le constat qu'un enfant dort en moyenne annuelle 144 nuits sur 365 (soit environ 39,50% du temps) en internat et après discussion, il a été décidé par 21 voix pour et une voix contre de facturer intégralement les enfants fréquentant un internat dans le foyer des parents pour toute l'année considérée.

- b. **Maison de retraite :** M ESCHENMANN évoque le cas de la non-facturation du ramassage et du traitement des ordures ménagères à la Maison de Retraite de Soultz-sous-Forêts. Il précise que d'une manière générale les familles signalent immédiatement en mairie les départs en maison de retraite d'un membre de leur famille afin d'alléger leur redevance. Des renseignements ont été recueillis auprès d'autres Communautés de Communes afin de connaître leur façon de gérer ces établissements. Lors d'un rendez-vous avec la direction de l'établissement concerné, il a été convenu que pour l'année 2009 le conseil d'administration de la maison de retraite choisirait entre le paiement de la redevance à la Communauté de Communes du Soultzerland sur la base du nombre de lits occupés au 1^{er} janvier au tarif en vigueur et la souscription d'un contrat direct avec un prestataire de service.

- c. **DASRI :** M ESCHENMANN informe avoir saisi le Comité Directeur du SMICTOM de la question relative à la mise en place d'une filière de collecte de DASRI (Déchets d'activité de soins à risques infectieux) produits par les particuliers en automédication par le biais des déchetteries du SMICTOM. Une réponse du Président ou du Bureau du SMICTOM devrait nous parvenir rapidement.

Prochaine réunion du Conseil Communautaire : 14 octobre 2008

Veillez afficher le compte rendu en Mairie

Le Président de la Communauté de Communes du Soultzerland
Monsieur Charles GRAF

La secrétaire de séance
Madame Annick KNOLL